

Environnement

dossier p. 4-5

HOTEL DE VILLE

Édito



Olivier BERNARD
Maire de Livron et Vice-président
de la CCVD

Environnement et démocratie participative

Notre ville avance et dans différents projets. Celui de l'environnement fait partie des enjeux de cette décennie.

Nous travaillons, avec l'appui de nos services en ce domaine. Avancées sur le zéro phytosanitaire, réflexions fortes sur les déplacements doux, une zone d'activités à venir avec un cahier des charges Biovallée®, aménagement du lac des Petits-Robins et mise en place de cheminements doux, piétons et vélos, par exemple.

On notera aussi la commission extra-municipale, ouverte à tous ceux qui sont intéressés par le développement de la commune sur ce thème de l'environnement. Cette dernière commence à trouver sa place.

Cette démocratie participative prend tout son sens avec le travail, dès notre arrivée, des commissions culture, accessibilité, sociale par exemple.

Mais également avec la mise en place d'un Conseil des sages, totalement indépendant des élus, qui vient de nous soumettre deux projets de cohésion locale présentés au Conseil municipal de juin.

Arrivée à la rentrée du Conseil Municipal des Jeunes, pour ouvrir à la citoyenneté et à la responsabilité nos enfants

Conforme à notre engagement auprès des Livronnais, nos axes de travail sont orientés par le changement, la modernité et le dynamisme. Livron une commune qui se mobilise, qui se rassemble autour de projets ambitieux et réalistes. Notre objectif donner à Livron une identité co-construite qui générera de la fierté d'être Livronnais.

Sommaire

ACTUALITÉS

▶ Horaires d'été..... p. 2

▶ Piscine municipale..... p. 2

▶ Numéros utiles..... p. 2

SÉCURITÉ

▶ Opération Tranquillité Vacances..... p. 3

▶ Petites règles pour une période estivale empreinte de courtoisie..... p. 3

▶ Sécurisation du réseau d'eau..... p. 3

▶ Amélie Molina rejoint l'équipe de la police municipale..... p. 3

DOSSIER

▶ Environnement..... p. 4-5

ÉTAT CIVIL..... p. 6

HISTOIRE..... p. 6

TRIBUNES..... p. 7

À VOS AGENDAS !..... p. 7

ZEN EN VACANCES ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police municipale ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Opération Tranquillité Vacances

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

- Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Soit par le poste de la Police municipale, Place de la Madeleine à Livron ou par la brigade de gendarmerie, 6 avenue des Cévennes à Livron, muni du formulaire « Opération Tranquillité Vacances (OTV) » (complété par vos nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie).

En cas de cambriolage, la responsabilité des services de Gendarmerie Nationale et Municipale ne saurait être mise en cause.

Cambriolages : quelques recommandations

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures.



La Police municipale avec une future vacancière au côté de Fabien Planet, adjoint chargé de la sécurité.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.
- Transférez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmeur pour la lumière, la télévision ou la radio).
- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clés et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

Important : Si vous rentrez plus tôt, pensez à prévenir le service de police ou de gendarmerie que vous avez contacté avant votre départ.

Pour faciliter vos démarches, un formulaire en ligne est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur, et sur le site de notre commune

PETITES RÈGLES Pour une période estivale empreinte de courtoisie

Dans un souci de respect et de bonne entente mutuelle, la municipalité souhaite rappeler quelques règles utiles pour garantir une période estivale courtoise et harmonieuse.

En effet, avec l'arrivée des beaux jours, le service de Police municipale voit se multiplier les actes d'incivilités et les plaintes de riverains excédés par des comportements irrespectueux. Ainsi, les travaux de bricolage et les coupes de végétaux (débranchage, tondeuse, tronçonneuse...) doivent être réalisés en semaine de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, ces activités sont interdites les dimanches et jours fériés.

Pour ce qui est de l'évacuation des déchets verts, comme le brûlage à l'air libre, il est maintenant interdit par arrêté préfectoral ; ces

déchets doivent être déposés dans une des déchetteries de la CCVD.

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, les cyclomoteurs non entretenus ou avec des pots d'échappement libres ou défectueux, pourront faire l'objet de verbalisation.

Les regroupements dans les parcs communaux en dehors des heures d'ouverture, seront également punis d'une amende au même titre que la consommation d'alcool sur la voie publique ou le non port du T-shirt en centre ville. Rappelons également que les propriétaires de chiens se doivent de ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes et les tenir en laisse dans l'agglomération.

Si ces quelques règles sont appliquées par tout un chacun, nous pourrions nous satisfaire d'avoir amélioré la tranquillité de notre commune.

TRAVAUX Sécurisation du réseau d'eau potable

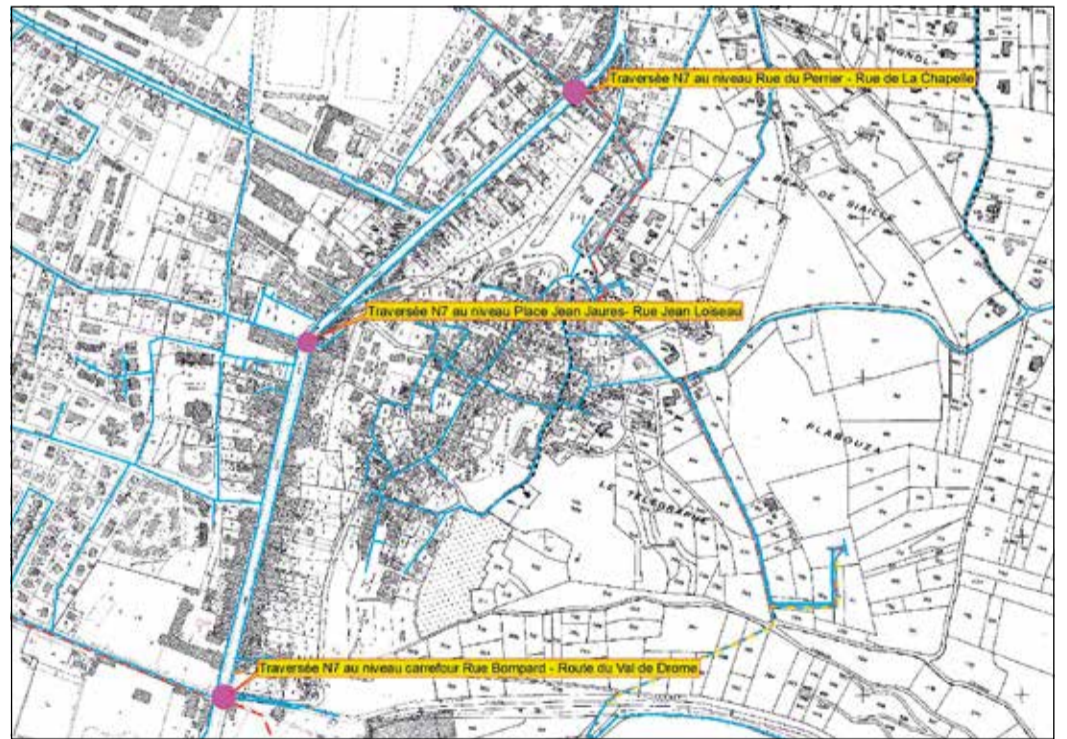
Afin de parer à une éventuelle rupture importante d'une des trois canalisations sous la RN7, la municipalité a lancé des travaux fin mai pour mettre en place des vannes de sectionnement de part et d'autre de la RN7 sur chacune des traversées de canalisation.

Ainsi, dans le cas d'une rupture sous la RN7, la traversée concernée pourra être rapidement isolée afin de stopper toute fuite sur la voie, tout en maintenant le service auprès de tous



les abonnés et sans aucune interruption de la continuité de service.

Ces travaux, ayant entraîné une coupure générale du réseau d'eau, ont eu lieu de nuit (30 au 31 mai), afin de ne pas créer de gênes pour les usagers. Dès 4 heures du matin, l'eau coulait à nouveau au robinet.



POLICE MUNICIPALE Amélie Molina rejoint l'équipe

Le Service de Police municipale de la Mairie de Livron vient d'accueillir Amélie Molina.

Ses missions : l'accueil et le secrétariat. De ce fait, le bureau de la Police municipale accueillera le public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h. En dehors de ces horaires, veuillez contacter les services de gendarmerie.



GPA Recycleur d'automobiles

NEUF OU OCCASION,
TOUJOURS UNE SOLUTION

- ▶ 90 000 PIÈCES AUTO D'OCCASION EN STOCK
- ▶ GARANTIES 1 AN
- ▶ JUSQU'À 90% D'ÉCONOMIE
- ▶ PIÈCES NEUVES AU MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ PRIX
- ▶ STATION DE MONTAGE

GARANTIE 1 AN | LIVRAISON 48H | CERTIFIÉ ISO 14001

04 75 61 76 46 | www.groupe-gpa.com

Mr. Bricolage
On peut compter sur lui.

LORIOL Heures d'ouverture :
Lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Parc des Crozes - RN7 - Tél. 04 75 61 58 90

Le Froid Alexois
PARTICULIER & PROFESSIONNEL

Mickaël KALFON
17, chemin du Canal
26400 ALLEX
Tél. : 06 71 99 31 02
www.lefroidalexois.com

FROID · CLIMATISATION · CHAUFFAGE · POMPE À CHALEUR

Jardin et Piscine 50% DE CRÉDIT D'IMPÔT
selon les conditions en vigueur

- Entretien piscine, maintenance, mise en route, hivernage, sécurisation, appareillage, traitement et plomberie.
- Tonte, taille de haies, élagage, broyage, débroussaillage des bois et parcs.
- Petit travaux de maçonnerie, terrasse bois.

Chemin d'Aiguebonne
26400 Allex
06.28.71.48.32
sebastien.chanut26@gmail.com

CHANUT Sébastien

ENVIE DE FRUITS
ET LÉGUMES DE SAISON ?
voir page 8

CHAVE BERNARD LIVRON



ENVIRON

Les canaux livronnais

Situés au cœur du Patrimoine livronnais, les canaux et fossés jouent un rôle essentiel sur la Commune. Ils font partie de la vie des Livronnais et par le passé, ils ont joué un grand rôle dans la vie économique et sociale des habitants.

Ils font partie intégrante du Patrimoine Historique de la Commune en rappelant la fonction industrielle et donc économique et sociale qu'ils ont occupée au cours des siècles précédents. À ce titre, ils ont un impact touristique indéniable mis récemment en valeur par un circuit découverte créé à l'initiative de l'Office du Tourisme et avec l'aide précieuse de l'Association du Patrimoine Livronnais et des Services Techniques de la Ville.

Aujourd'hui, une entreprise utilise encore l'énergie hydraulique des canaux pour son fonctionnement, il s'agit bien sûr de la Marbrerie Ravit qui a besoin de 600 à 800 l/s d'apport en eau (alors que le Canal des Moulins ne fournit que 140 à 145 l/s.)

Ils jouent un rôle d'irrigation et les citoyens riverains ou propriétaires de tronçons de canaux peuvent profiter de cet apport d'eau pour l'arrosage de leurs jardins potagers ou leurs jardins d'agrément.

Ils participent à la sécurité du territoire communal en assurant un rôle important dans le ressuyage des eaux de grosses pluies ou d'inondations. En effet, ils permettent l'évacuation des eaux de ruissellement de toute la Commune en direction du Rhône et/ou de la Drôme.

C'est pour ces trois raisons que l'entretien des canaux et fossés est primordial et que nous y attachons une grosse importance.

Les Services Techniques ont réalisé un important travail d'entretien mais leur action, pour importante qu'elle soit, se limite au cours public des canaux et à leurs dérivations. Aussi, doit-elle être coordonnée avec celle des particuliers dont un canal ou un fossé longe ou traverse leurs propriétés.

Pour ces riverains dits « privés », c'est non seulement une action citoyenne mais aussi une obligation réglementaire.

Les canaux et fossés sont une partie de notre Patrimoine dont on peut être fier et on le sera d'autant plus qu'on aura participé à son entretien.

En deux ans de suivi et d'entretien des canaux et fossés, vous avez pu vous rendre compte des modifications apportées aux modes opératoires. Celles-ci ont été motivées par la demande d'une grande majorité des riverains rencontrés, que nous mettons un point d'honneur à rencontrer sur site.

Ces modifications concernent :

Les coupures d'eau dans les canaux :

La coupure de printemps (3 semaines) a été avancée aux 1^{ers} jours du printemps afin que les riverains puissent profiter de l'eau à la période de plantation des jardins potagers. Comme, par le passé, il existait une « journée des canaux » le 1^{er} mai, nous envisageons d'avancer cette journée au 1^{er} week-end du printemps. Une deuxième coupure, de fin d'été (2 semaines), a été créée afin de permettre aux riverains « retardataires » de faire leur action citoyenne et d'autre part, d'intervenir sur les fossés en zone rurale après les récoltes.

Vannes et sectorisation :

Après la réfection totale de la vanne de Champy pour des raisons de sécurité, il nous a semblé logique de créer deux vannes dans les quartiers Perrier et Gravettes afin de permettre des interventions ponctuelles sur ces secteurs sans faire de « coupure générale ».

Constats après deux années de suivi des canaux et fossés :

Sur les canaux urbains en secteurs privés, là où il y a un problème d'entretien ponctuel mais bien réel, une concertation sera menée avec les propriétaires et riverains concernés ; en zone rurale où nombre de secteurs ne sont pas entretenus, au point que les canaux ont disparu – « grâce » à certains riverains qui jugent plus utile d'avoir du terrain plutôt qu'un canal ou fossé – nous allons missionner une stagiaire pour faire un état exhaustif des canaux et fossés (existence du canal, débits d'eau, cartographie de la faune, de la flore...)

Un gros point négatif : il a été constaté que certains riverains, très peu heureusement, déversent encore leurs eaux-vannes voire leurs eaux-usées dans les canaux et fossés. Ces comportements provoquent des pollutions, sont dangereux d'un point de vue sanitaire et sont contraires à la législation.

Pour toutes ces raisons, nous en appelons au civisme de tous les Livronnais concernés afin que notre Patrimoine perdure et s'améliore.

« Pour faire un bilan de ces deux années, je suis très fier de mener à bien ma mission de suivi de l'entretien de NOS canaux et fossés en vue d'une meilleure préservation de NOTRE Patrimoine Livronnais. Je tiens particulièrement à remercier le Chef de Pôle (VRe) et son personnel pour le travail effectué ainsi que leur implication dans ces travaux. Je remercie aussi les Membres de la Commission « Canaux/Fossés » qui me fournissent des avis précieux ainsi que des renseignements sur l'histoire de notre Patrimoine. »

Jacques Baroteaux, conseiller municipal délégué aux Canaux

Émilie Rodriguez, une stagiaire pour un travail précieux sur les « Canaux de Livron »

Le Service Technique de la Mairie de Livron accueille, pour une période de deux mois, Émilie Rodriguez. Titulaire d'une licence de biologie des organismes, elle est actuellement en Master 1 des écosystèmes aquatiques et va effectuer, au sein de la collectivité un stage autour de la thématique des canaux. Ces missions, du 23 mai au 22 juillet 2016, seront les suivantes :

- Un état des lieux complet des canaux de Livron va être réalisé afin d'approfondir nos connaissances à leur sujets et pouvoir ainsi améliorer leur gestion.
- La première phase de cette étude est une mise à jour de la cartographie des canaux.
- En effet, la concordance entre les plans existants et le terrain va être contrôlée et de nouvelles informations seront ajoutées.
- De plus, des recherches sur la réglementation avec la loi sur l'eau seront effectuées afin de soulever d'éventuels points pro-



blématiques liés aux canaux. Par la suite, la faune et la flore des canaux seront également recensées et ajoutées à la cartographie déjà existante. Enfin, une recherche sur les usages et l'histoire de ces canaux sera menée afin de mettre en avant leur valeur patrimoniale.

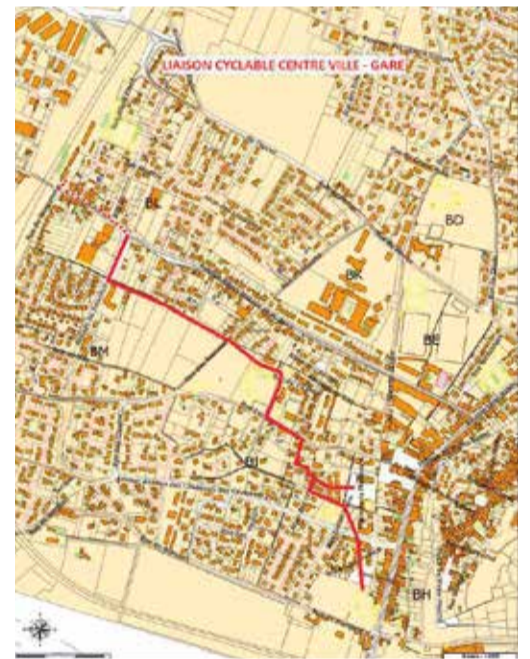
Le premier projet de la commission extra-municipale « Environnement » :

La création de voies douces en centre ville

Le but de cette commission – précisé lors de sa 1^{re} réunion en novembre 2014 – est de favoriser un débat citoyen sur le « développement durable » dans notre ville, c'est-à-dire comment concilier le développement économique et le bien-être des habitants avec la préservation de la nature.

Les membres de la commission ont choisi – parmi les nombreuses propositions – de travailler sur un projet concret susceptible d'améliorer et de faciliter la vie des Livronnais, tout en valorisant notre environnement, sans obérer les finances communales : la création d'une voie douce pour les vélos et les piétons, utilisable aussi bien pour les loisirs que les déplacements « utilitaires » (travail, écoles, courses...), reliant la médiathèque à la gare et à la zone d'activités de la Fauchetière ; cette voie douce serait facilement raccordée à la « Vélodrome » (chemin de Bompart), elle-même reliée à la « Viarhõna ».

La réalisation de cette voie douce apporterait de nombreux avantages aux Livronnais : le plus important étant la possibilité de circuler à pied et à vélo, en toute sécurité dans le centre ville, qu'il s'agisse d'enfants allant à l'école, de personnes se rendant au travail et /ou à la gare ou allant faire leurs courses ; le trajet proposé pourrait inciter également à une fréquentation accrue des pistes cyclables liées aux loisirs : la Vélodrome et la Viarhõna. Le trajet figurant sur le plan ci-contre n'est pas totalement arrêté, car certains tronçons



passent par des sites en cours d'aménagement (Les Renoncées et « Drôme fruits ») ; le plus problématique, en termes de sécurité, reste le passage sous le tunnel du chemin de fer près de la gare.

Les services de la commune « planchent » sur ce projet et la commission a bon espoir qu'il soit mené à terme.

Pendant ce temps, la commission va continuer à réfléchir à d'autres projets intéressant l'ensemble de la collectivité : des liaisons « douces » entre les hameaux et le centre ville, les économies d'énergie, la gestion des déchets, notamment évoqués lors de la 1^{re} réunion de la Commission.

Le Conseil des Sages retient l'attention des élus

À l'invitation de M. le Maire, Marie-Thérèse Michel Dansac et René Lafont ont présenté aux élus en Conseil municipal du lundi 7 juin les travaux des 12 membres bénévoles de ce Conseil des sages (CdS). Installé par le Maire en avril 2015 ce Conseil est une force de réflexion et de proposition « pour mieux vivre ensemble à Livron ».

L'action prioritaire que suggère le CdS peut se résumer ainsi : « Changer notre regard sur Livron et sur nous-mêmes ». Comment ? En donnant à voir et à comprendre ce que nous, Livronnais, avons en commun. Plus précisément en organisant de manière renouvelée des découvertes culturelles du patrimoine livronnais. Pour que chacun dans sa singularité puisse acquérir une culture partagée et puisse s'identifier à Livron, son territoire local, son histoire, son patrimoine, son environnement et tout ce qui le caractérise. Deux projets ont été présentés : un projet de découverte des

sites remarquables et un projet de découverte et valorisation des canaux. Au terme de cette présentation, les élus ont marqué de leurs applaudissements leur intérêt pour ces travaux. Isabelle Fave adjointe à la culture a souligné la qualité des propositions et devrait prochainement, pour donner suite, rencontrer « les sages ». Ces derniers ne peuvent être en charge de la réalisation mais sont prêts à accompagner le premier lancement de projet dont ils souhaitent la réalisation en septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

N E M E N T

Lutte contre l'Ambroisie

L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L'« Ambroisie à feuille d'armoïse » est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du XIX^e siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.

Identifier l'Ambroisie :

Ses Feuilles :

- profondément découpées
- vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoïse annuelle).

Sa Tige :

- Plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.



Attention, l'ambroisie peut aussi être confondue avec l'armoïse vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Un problème de santé publique :

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme...

« Plus de 20 000 personnes en Drôme sont allergiques à cette plante »

- En Rhône-Alpes, selon une étude commanditée par l'ARS et réalisée en 2014 par l'Observatoire régional de la santé avec l'IPSOS¹, la prévalence de l'allergie à l'ambroisie est de 13 % en moyenne. Elle atteint 21 % de la population résidant dans les zones infestées.
- Dans le département de la Drôme, il est possible d'estimer, d'après cette étude, que plus de 20 000 personnes seraient allergiques à l'ambroisie².
- D'après les statistiques réalisées par l'ARS à partir des données issues de l'Assurance Maladie les dépenses de santé en lien avec l'allergie à l'ambroisie sont estimées à plus de 15 millions d'euros (remboursements de médicaments antiallergiques, antiasthmiques, consultations, tests biologiques, actes et produits de désensibilisation, arrêts de travail), et celles-ci continuent d'augmenter. Ces coûts de santé représenteraient plus d'1 million d'euros pour le département de la Drôme.

Où trouve-t-on l'ambroisie en Drôme ?

La Drôme fait partie des cinq départements de la région Rhône-Alpes les plus touchés par la présence d'ambroisie. Variant de 20 cm à 2 mètres de hauteur selon le niveau de stress des terrains, l'ambroisie se retrouve sur tous les terrains remaniés et non recouverts de plantes concurrentes (telles que le trèfle, la luzerne...) : sur des chantiers récents, des lits de rivière, dans des champs (tournesol, vergers, céréales non déchaumées, friches mal entretenues...), sur des bords de route, dans des jardins...

Elle est particulièrement implantée dans la vallée du Rhône, les principales rivières, dans de nombreux champs agricoles et elle est fréquemment présente sur les bords de routes.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines.

« L'ambroisie produit plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied. » Cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de semences : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 semences par pied.

Les semences, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux publics.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Dès le mois de juin, les plants d'ambroisie commencent à être bien reconnaissables et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur. Le vert intégral (recto-verso) et sans odeur de leurs feuilles les distinguent bien des plants d'armoïse (odeur forte des feuilles froissées). Sur des terrains contaminés par l'ambroisie et non remaniés, l'arrachage ou les tontes et fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambroisie situées à faible profondeur, et de supprimer en 2 à 4 ans l'apparition de plants (mais attention, tout remaniement de la terre, tout apport par lessivage d'eau pluviale, par engins ou graines pour oiseau contaminés, peut apporter en surface des graines qui germeront dès l'année suivante).

Si l'arrachage est possible, il doit être effectué à partir de fin juin à début juillet et pas avant, sinon d'autres graines d'ambroisie peuvent germer à la place des plants arrachés. À défaut, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales.

Sur les terrains remaniés et chantiers, il convient de surveiller la provenance d'éventuelles terres et remblais rapportés (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

La plateforme nationale de signalement de l'ambroisie permet aux référents communaux ambroisie, ou à défaut aux maires, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné.

Contact : Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes, Délégation de la Drôme, Service Environnement Santé / 13 avenue Maurice Faure, BP 1126 26011 VALENCE Cedex
Julie Servien-Rey, tél : 04 26 20 91 33
Courriel : ARS-DT26-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr
Site Internet: <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambroisie-attention-allergie.91569.0.html>

1) Étude de la prévalence de l'allergie à l'ambroisie en Rhône-Alpes ARS ORS Rhône-Alpes - Décembre 2014.

2) D'après les statistiques de l'ARS (obtenues à partir des bases de données de l'assurance maladie, MSA et Camieg et donc à partir des remboursements de soins pour les personnes entre 6 et 64 ans.



Ensemencement des talus des berges de la gravière du lac des Petits-Robins



Le lac des Petits-Robins va connaître deux aménagements : un en 2016 qui va redonner une seconde vie au lac de Pêche, un second en 2018 avec l'arrivée d'un lac de loisirs. Dans le cadre de cette convention de réaménagement avec l'exploitant des gravières, l'ensemencement des talus des berges pour le réaménagement de la gravière du lac des Petits-Robins vient d'être effectué par l'entreprise les « Jardins de Provence ».

L'ensemencement hydraulique, appelé également hydro-ensemencement est un alternatif rapide et peu coûteux à l'installation de semences de gazon.

Ce procédé consiste à mélanger les semences avec l'engrais choisi, un produit liant et du paillis avec de l'eau en proportions précises à l'intérieur d'un réservoir. Ce mélange est ensuite projeté sur la surface à semer grâce à une machine pourvue d'une puissante pompe, montée sur une remorque ou encore un camion tout-terrain. Le paillis composé de papier recyclé ou autre liant forme un environnement qui retient l'humidité, protège les semences durant la germination, prévient



l'érosion et le ruissellement d'eau. Il se décompose pour laisser la place aux semis en l'espace de quelques semaines.

Avantages

L'hydro-ensemencement est utilisé pour ensemer des espaces verts de grande ou petite dimension, aux abords d'autoroutes, sur des terrains de golf, etc. Cela permet également d'ensemencer des zones difficiles d'accès tels que des talus raides. Il est possible d'utiliser des mélanges de plantes diverses adaptées au milieu.

Les semences sont suspendues dans un mélange riche en nutriments. Le contact de la semence avec l'eau dans la machine démarre le cycle de germination. Le paillis de papier ou de bois conserve l'humidité, retient le sol en place et agit comme une mini-serre. Les semences sont à une profondeur idéale pour un taux de germination élevé. Le mélange est normalement constitué de paillis de papier ou bois, d'engrais granulaire soluble, de semences ainsi que d'un liant naturel (Colle naturelle ou Guar). Le taux d'épandage diffère selon les projets. Les quantités sont toujours calculées en kg par hectare.

La tendance Zéro phyto

**Il y a de l'herbe dans ma rue ?
Changeons nos mentalités !!!
Pour respecter votre santé et préserver la biodiversité
La commune jardine au naturel !**

La tendance Zéro phyto... C'est quoi ?

C'est réduire significativement les pesticides (insecticides, désherbants, et tous les produits chimiques toxiques) pour tendre vers leur non utilisation.

Avec la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

Pourquoi ?

L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

Les pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries sont régulièrement détectés dans les eaux de Rhône-Alpes.

Comment ?

Les herbes folles envahissent nos voiries, nos trottoirs, nos places et nos massifs fleuris.

Nous pouvons les contrôler, les maîtriser, faire avec, un pied d'arbre enherbé, une rue avec quelques herbes ce n'est pas sale !

C'est le choix de la Commune de Livron depuis plus de 5 ans de réduire l'utilisation des pesticides.

Les solutions alternatives mises en place sont : le paillage des massifs, les désherbages mécaniques et manuels, l'utilisation de produits « bio » qui ne laissent aucuns résidus toxiques dans le sol, les pièges à phéromones et les insectes auxiliaires pour lutter contre les ravageurs.

Avec vous !

Mai et juin sont des mois de pousse intensive des végétaux, souvent la météo pluvieuse ne nous est pas favorable.

N'hésitez pas à arracher les herbes devant vos entrées de portes ou de portails, vous donnerez par ces actions citoyennes un coup de pouce à notre ville.

Grâce à vous un regard nouveau de notre commune se dessine !!!

LE PONT SUR LA DRÔME

La construction des digues de protection

Le « devis et cahier des charges » de la construction du pont établi en 1766 (ADD - cote C248) prévoyait la construction de quatre digues : sur chaque rive, une digue courbe à l'amont et une digue droite à l'aval. Les digues à l'amont étaient destinées à la protection directe des rampes d'accès. Mais leur position en entonnement entraînera forcément un accroissement de la force des eaux sous le pont, lors des crues. C'est pourquoi deux digues droites seront édifiées à l'aval du pont. Pour Livron, ce seront les premières « vraies digues », après quelques levées de terre plus ou moins bien consolidées de « fascines* » ou de « paniers* ». Les digues du pont seront longtemps appelées « digues du gouvernement ».

Sur la rive droite, la digue amont aura « deux cent soixante toises de longueur », soit 440 mètres environ. La digue aval aura « vingt toises de longueur », soit 34 mètres seulement. Le dossier d'archives ne comprend pas de plan de ces digues, mais on peut le trouver dans un dossier constitué ultérieurement, à propos des canaux (ACL - cote 11FA7). Il avait été dressé le 8 juin 1924, par B. Amblard, ingénieur expert à Valence, pour le compte de la société « Moulinage et Retorderie de Brézème ». Sur ce plan (voir la copie ci-contre), les deux digues courbes sont dessinées. On remarque que celle de la rive droite a été coupée lors de la construction de la voie ferrée Livron-Crest en 1871. La digue aval reliait le pont au moulin à huile existant (il avait remplacé le moulin à grain détruit sur ordre de l'évêque en 1411), moulin qui deviendra une taillanderie, puis une maison d'habitation. Elle dépassait le bâtiment et sera prolongée sur 1200 mètres en 1839.

Le devis comporte le cahier des charges pour la « Construction de la digue d'amont sur la rive droite du torrent qui servira pour les autres. Les digues seront toutes semblables et ne différeront que par leur longueur ».

Les fondations du perré seront constituées de gros blocs dégrossis à la masse. Le perré lui-même aura 2 pieds d'épaisseur à sa base et 18 pouces à son sommet. Il sera élevé à 9 pieds au-dessus des basses eaux. « Tout ledit perré sera construit avec blocs de pierre, portant depuis 1 pied au moins jusqu'à 4 et 10 pieds cubes. On les emploiera en boutisses* pour faire parpaïn de toute l'épaisseur de l'ouvrage autant que faire se pourra. Ces blocs ou libages* seront grossièrement ensemillés (?) à la masse, posés sur leur lit de carrière

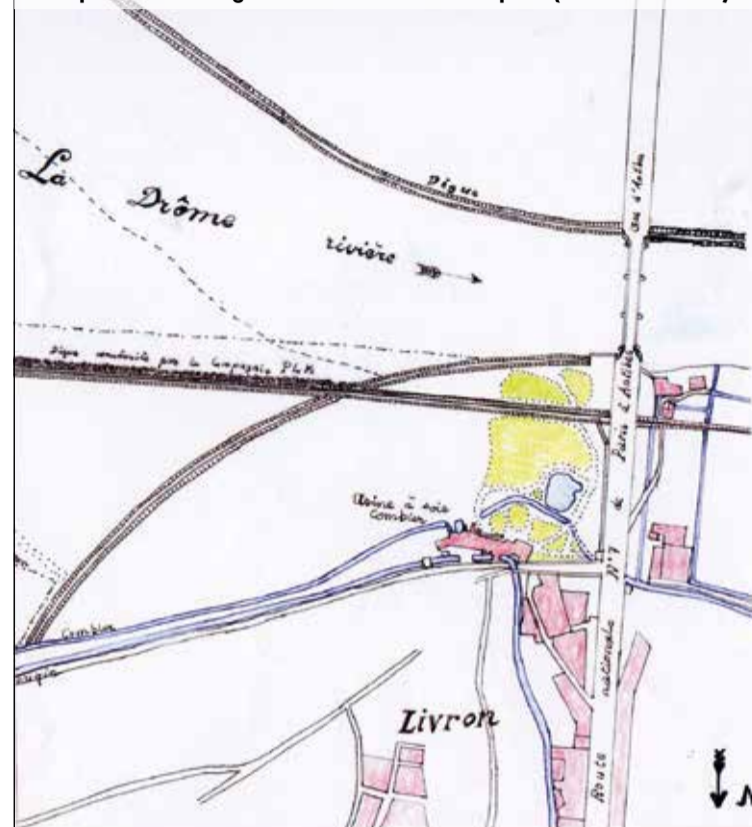
le mieux gissant, rapprochés, liaisonnés, calés avec éclats de pierre dure et serrés à la masse et à la hie, de manière à former un revêtement aussi solide et régulier que ce genre de revêtement peut en être susceptible.

En exécutant ce revêtement (que l'on commencera en amont pour être successivement continué en aval), on construira en même temps la chaussée ; elle aura 10 pieds de hauteur réduite (dont 9 pieds au-dessus des basses eaux), 18 pieds de largeur à son sommet avec un talut de 18 pouces par pied de hauteur du côté opposé au perré. Les matières dont elle sera formée proviendront, comme il a été dit, des fouilles des fondations. Le surplus sera tiré du lit du torrent dans les endroits les plus à portée et les moins dommageables à l'ouvrage dont il est question. Ces matières seront conduites par couches de 9 pouces d'épaisseur, régaliées et bien battues à la dame avec l'attention de conserver le meilleur terrain, tant pour former le glacis intérieur de ladite chaussée, que pour terminer son couronnement, le tout sur 2 pieds et demi d'épaisseur ».

On construira aussi « une jettée » au pied du perré. Elle sera constituée de petits blocs, sur lesquels on posera des blocs moyens et on terminera par les plus gros « qui envelopperont en quelque sorte tous les autres et qui sortiront d'environ 5 pieds au-dessus des basses eaux. Tous ces blocs, qui seront rapprochés les uns des autres le plus qu'il sera possible, seront posés la pointe en bas et couchés de manière à pouvoir glisser aisément dans le sens de leur longueur au fond des affouillements que le torrent pourra faire dans ses graviers ».

Sur la chaussée qui sera aménagée sur la digue, « on plantera en bonne saison un double rang de jeunes ormeaux ou autres arbres qui seront jugés les mieux venants ; ils seront espacés à 15 pieds les uns des autres en tous sens ; on les choisira de belle venue, de grosseur et de hauteur convenables, de la meilleure qualité, et bien conditionnés à tous égards ; ils seront soutenus par chacun un tuteur en bois dur et garantis par un fagot

Croquis des deux digues courbes à l'amont du pont (ACL - cote 11FA7)



d'épines de 7 pieds de hauteur fortement attachés avec des hards*, le tout en suivant les meilleurs usages des plantations.

De 25 en 25 toises, il sera réparti également sur lesdites chaussées un tas de 2 toises cubes des plus gros blocs ordonnés ; ils serviront à réparer promptement les jettées qui auront fléchi, ou qui auront besoin d'être rechargées. Avant de barrer la rivière pour la faire passer totalement sous le pont, on aura la précaution de faire rassembler à portée toute ou presque toute la pierre nécessaire pour former les jettées et le perré. On choisira un beau temps et la saison où les eaux sont à leur plus bas point ; pour lors, on mettra sur pied le plus grand nombre d'ouvriers et de voitures possible, et on travaillera avec célérité à fermer les brèches suivant les instructions particulières qui seront données ».

La dépense pour la construction de ces digues s'élève à 40 812 livres 17 sols 9 deniers, somme à laquelle il faudra ajouter 18 406 livres 2 sols 4 deniers pour recharger, en divers endroits, le pied de digue affouillé par les eaux.

- Fascines : fagots de branchages.
- Paniers ou pagniers : sortes de gabions, confectionnés en bois souple.
- Boutisses : pierres placées suivant leur longueur dans un mur de manière à laisser voir les deux bouts.
- Libages : moellons grossièrement équarris.
- Hards : liens d'osier ou de bois tordu.

Michèle CÉLERIEN

État civil
AVRIL-MAI 2016

NAISSANCE hors de la commune



- Mahe TACETTI né le 17 mai 2016 à Valence.

MARIAGES

- Lucas DJELLAB et Anne-Claire MEURIOT, le 06 mai 2016,
- Julien BOURGEON et Violaine DELHOME, le 28 mai 2016.

DÉCÈS

- COMBOROURE Robert, 82 ans, décédé le 22 avril 2016 à Livron-sur-Drôme,
- SABRE Raymond, 99 ans, décédé le 29 avril 2016 à Livron-sur-Drôme,
- BENHAMMOUDA Salah, 78 ans, décédé le 28 avril 2016 à Valence,
- LADREYT René, 88 ans, décédé le 14 mai 2016 à Valence.



Ancien moulin.

Plus simple, Plus rapide
Prêt Immo

AVEC LE CRÉDIT MUTUEL,
DONNEZ VIE À VOTRE PROJET IMMOBILIER.

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL DE LORJOL
ZONE ARTISANALE DES CROZES - 26270 LORJOL
N° INDIGO : 0 820 001 227 (0 1194 110 000)

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Sous réserve d'acceptation du donateur.

Patrick LECHARME

Psychologue du travail
Spécialisé en psychopathologie du travail
(Habilité RPS CARSAT-Rhône-Alpes)
Stress, mal-être, épuisement professionnel

Le Haut de Bancel - 26400 ALLEX
☎ 06 11 18 35 37 - patrick.lecharme@orange.fr

S.A.R.L. CHAZEL Père et Fils

Terrassements - Travaux publics - Puits

Tél. : 04 75 62 60 33
Port. : 06 81 29 46 51
Charponnet - route de Livron
26400 ALLEX
E-mail : chazel-pere-et-fils-t-p@orange.fr



CONSTANT
Audition
Pierre CONSTANT Michel MATHIEU
Audioprothésistes D.E.

BILAN AUDITIF GRATUIT - ESSAI GRATUIT - ACCESSOIRES D'ÉCOUTE

■ 3 place Jean-Jaurès 26250 LIVRON ■ 04 75 40 52 26 ■ audition.constant@orange.fr

HORAIRE D'OUVERTURE Mardi, Jeudi, Vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h



LE MOT DE LA MAJORITÉ

Protection des populations, un engagement de tous les instants !

Les événements météorologiques des dernières semaines et les crues observées dans le bassin parisien, nous rappellent les responsabilités d'élus.

Le devoir d'élus est de faire le nécessaire pour mettre en place les mesures adaptées et efficaces afin de diminuer les risques, le devoir d'élus est aussi de préparer la commune à la gestion de crise des situations d'urgence. Deux axes qui vont se concrétiser dans les prochains mois.

– La commune de Livron s'est attachée dès 2014 à établir un état des lieux et ensuite à travailler sur les trois risques majeurs identifiés au niveau inondation :

Le Rhône : un risque, malheureusement connu, dont la commune se préoccupe. Une collaboration étroite a été entamée avec la CNR, mais aussi avec l'association des riverains de Prentegarde et les communes riveraines.

La Drôme : une visite sur site avec le Préfet, des pressions conjointes des trois communes

de la confluence aboutissent enfin à des travaux d'extraction de graviers. L'enjeu fort est la maîtrise du risque de crue qui impacte une bonne partie de Livron. La préoccupation sur l'état général des digues est grande, le travail se poursuit.

Les ruisseaux Nord : une étude est menée par le syndicat gestionnaire de la rivière pour évaluer une protection/sécurisation en plus d'un travail de restructuration du cours d'eau. L'objectif est encore une fois de réduire les risques.

– En parallèle la commune revoit son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur la gestion de crise (inondation, accident, pollution, etc.). Ce travail, dans l'ombre, est essentiel pour Livron. Il est fait pour l'ensemble de la population.

LE MOT DE LA MINORITÉ

Baissez les impôts !

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la précédente municipalité a été présenté en conseil municipal et publié. Au-delà de ces démarches obligatoires, la majorité a jugé bon de l'évoquer à nouveau dans le dernier journal municipal. Tant mieux car nombre d'élus souhaiteraient de telles conclusions de la part de la CRC.

Au-delà de quelques observations techniques correspondant à des choix de simplicité et d'efficacité que nous assumons pleinement, la CRC estime que les taux d'imposition ont été fixés un peu trop bas à Livron par l'ancienne équipe. Il aurait mieux valu, selon elle, les augmenter pour pouvoir les ajuster au cas par cas, si difficiles.

Eh bien nous sommes fiers d'avoir fixé le juste taux en fonction des besoins réels de la commune. Pourquoi taxer plus quand on a besoin de moins ?

La question est d'ailleurs bien d'actualité, quand on apprend que la majorité en place n'a réalisé que 40 % des investissements qu'elle avait elle-même programmés en 2015. Facile de dire que l'endettement diminue alors que c'est en fait notre commune qui recule.

Quant au budget 2016, entre les baisses de dotation de l'État, certes, mais aussi du Conseil départemental et de la Région, la majorité est bien contente de pouvoir compter sur les recettes des PUP (Projets Urbains Partenariaux)

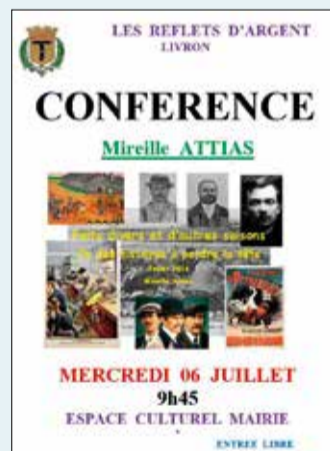
mis en place par la précédente équipe, qu'elle avait vivement critiqués pendant les municipales de 2014.

Monsieur le Maire, si vous ne souhaitez pas agir plus que vous ne le faites aujourd'hui pour développer Livron, nous vous demandons de baisser les impôts des Livronnais tant que de nouveaux projets structurants ne seront pas mis en chantier.

JUILLET - AOÛT 2016

MARDI 5 JUILLET
Commission culture
18 h, salle des Voûtes

MERCREDI 6 JUILLET
Les Reflets d'Argent
Conférence
9 h 30 à 12 h, salle Signoret



SAMEDI 9 JUILLET
Soirée musicale parmi les Roulottes
Concert Les Lundiens
18 h 30, Saint-Genys

DIMANCHE 10 JUILLET
Marché perché bio
8 h 30 à 12 h 30, place du Barry, Haut-Livron

DIMANCHE 10 JUILLET
Club des Bombinettes
Exposition de voitures
9 h 30 à 12 h 30, parking parc Grangeon

MERCREDI 13 JUILLET
Festivités du 13 juillet
Fête républicaine, animations jeux de kermesse gratuits pour tous, bal enfants et adultes, feu d'artifice, repas à partir de 15 h 30 au parc Grangeon



JEUDI 14 JUILLET
Cérémonie fête nationale
11 h, Haut-Livron

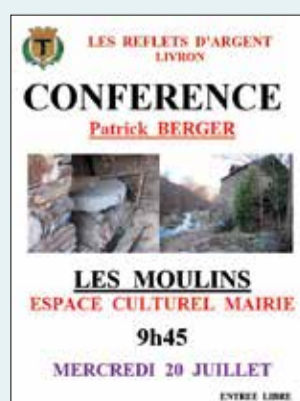
VENDREDI 15 JUILLET
MTI music Tour
21 h, parc du Bosquet



LUNDI 18 JUILLET
Conseil municipal
19 h, salle des mariages

MARDI 19 JUILLET
French French Coin
Spectacle burlesque à partir de 3 ans par la Cie de la Panthère Noire
19 h, salle des fêtes des Petits-Robins

MERCREDI 20 JUILLET
Les Reflets d'Argent
Conférence
9 h 30 à 12 h, salle Signoret



SAMEDI 23 JUILLET
Marché nocturne
Marché, balade théâtralisée dans les vignes et retraite aux flambeaux
à partir de 18 h 30, Haut-Livron, rue Jean Boyer

DIMANCHE 24 JUILLET
Marché perché bio
8 h 30 à 12 h 30, place du Barry, Haut-Livron

DIMANCHE 7 AOÛT
Office de Tourisme
Vide grenier
6 h à 18 h, places Lamartine et Madeleine



DIMANCHE 14 AOÛT
Club des Bombinettes
Exposition de voitures
9 h 30 à 12 h 30, parking parc Grangeon

DIMANCHE 14 AOÛT
Marché perché bio
8 h 30 à 12 h 30, place du Barry, Haut-Livron

DIMANCHE 28 AOÛT
Marché perché bio
8 h 30 à 12 h 30, place du Barry, Haut-Livron

DIMANCHE 28 AOÛT
Courir Livron Loisirs
Les Diabes du Brézème
8 h : inscriptions
9 h : départ course adultes
10 h 30 : courses enfants



DIMANCHE 28 AOÛT
Bombine Robinoise
6 h à 23 h, place de la Fraternité aux Petits-Robins

MERCREDI 31 AOÛT
Donneurs de Sang et EFS
Collecte
15 h à 19 h, salles Brel et Montand

SAMEDI 3 SEPTEMBRE
Spectacle de théâtre
Indice 2
20 h 30, salle Signoret

LUNDI 5 SEPTEMBRE
Conseil municipal
19 h, salle des mariages

MANIFESTATIONS

ASSOCIATIONS
PRODUCTEURS
SALLES DE SPECTACLES
CLUBS DE SPORTS...

« ICI Votre Espace
Publicitaire
dans Livron Infos
pour une
communication
large et ciblée »

11 numéros par an

5000 exemplaires
distribués dans les boîtes
aux lettres des particuliers,
commerçants, entreprises,
Dépôt dans les lieux de vie :
Office de tourisme,
médiathèque, mairie

VOTRE ANNONCE MISE À JOUR CHAQUE MOIS

Exemples de tarifs
pour annoncer
vos manifestations
dans cette colonne

1 annonce / 1 numéro 55 € H.T. par parution

1 annonce / 2 à 5 numéros 50 € H.T. par parution

1 annonce / 6 numéros et + 45 € H.T. par parution

contact :
Compographie
04 75 91 83 00
pao@compographie.fr

haupt
Pharma
Livron S.A.S.

Inspiring Partner for Efficient Solutions

Façonnage « full service » de médicaments
à usage humain et vétérinaire

Tél. : 04 75 61 02 00 - Internet : www.haupt-pharma.fr

Intermarché
HYPER
L'HYPER PLUS PROCHE... 4500 M² DE PRIX BAS !
Les Mousquetaires
PARC DES CROZES
LORRIOL
TÉL. : 04 75 61 13 20
leDRIVE
Intermarché
www.intermarche.com

BAR DU CHAMP DE MARS

Courses en direct sur grand écran
Jeux de grattage & Pronostics sportifs



Terrasse ombragée
Parking
Accès wifi gratuit



2, place Jean Jaurès - 26250 LIVRON
© 04 75 61 62 69

S.A.T.R.A.S
BATIMENT - TRAVAUX SPECIAUX
Z.A. La Fauchetière 2 - 3 impasse Thomas Edison - 26250 LIVRON
Tél. : 04 75 61 70 61 - Fax : 04 75 61 75 69 - E-mail : satras2@wanadoo.fr



une communication
à votre image



Conception ●

Mise en pages ●

Impression ●

Livres, almanachs, guides

Bulletins, journaux, agendas municipaux

Plaquettes, catalogues, fiches techniques

Flyers, affiches, tickets, entêtes, carnets

Faire-part, cartes, invitations...

38 av. Jean-Jaurès - 26200 Montélimar

Tél. : 04 75 91 83 00

pao@compographie.fr

TAXI
TAXI - Les Petits Robins
06 65 15 20 00
Toutes distances - TGV & Aéroports - Collis - 24/24h sur réservation
SARL Livron Transports Services
Sacoüls - Les Petits Robins - 26250 LIVRON sur Drôme
NOUVEAU : TAXI CONVENTIONNÉ CPAM

Le Froid Alexois
PARTICULIER & PROFESSIONNEL
26400 ALLEX
06 71 99 31 02
www.lefroidallexois.com
POUR L'HIVER :
TRAITEMENT DE PLANCHERS CHAUFFANTS
= OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE et
DE LA DURÉE DE VIE DE VOTRE INSTALLATION
= ÉCONOMIE D'ÉNERGIE !

CHAVE BERNARD Producteur
Fruits et légumes de saison
FRUITS • LÉGUMES • JUS DE FRUITS • NECTAR
Pêches, abricots,
tomates, nectarines...
100% LOCAL
Ouvert du mardi au samedi
9 h - 12 h / 15 h - 19 h
Dimanche 9 h - 11 h
Quartier Miraillet
26250 LIVRON-sur-DRÔME
Tél. : 04 75 61 75 34



**Pour votre
encart
publicitaire
dans le prochain
Livron infos**

Journal municipal
d'informations
distribué directement
dans les boîtes aux lettres
à + de 5000 exemplaires

CONTACT :

Imprimerie du Faubourg - Compographie
38 av. Jean-Jaurès - 26200 Montélimar
Tél. : 04 75 91 83 00
pao@compographie.fr

Nous remercions les annonceurs
qui par leur participation
permettent la réalisation de ce journal.

CONSTANT
Audition

Pierre CONSTANT Michel MATHIEU
Audioprothésistes D.E.

BILAN AUDITIF GRATUIT - ESSAI GRATUIT - ACCESSOIRES D'ÉCOUTE

■ 3 place Jean-Jaurès 26250 LIVRON ■ 04 75 40 52 26 ■ audition.constant@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE **Mardi, Jeudi, Vendredi** 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

